

Numéro spécial C.C.I.

UN GRAND DEMOCRATE !

Le nouveau Président de la C.C.I. sait démontrer tout le respect qu'il porte aux élus. Consultés sur l'éventuelle implantation d'un hôtel **Park Inn** au centre de Montpellier, les syndicats professionnels, la commission d'urbanisme commercial, le comité départemental d'action touristique étaient unanimement contre. Malgré cette unanimité argumentée, le 20 mai dernier le bureau de la C.C.I. au mépris des élus, donne un avis favorable à cette implantation au sein de la C.D.E.C. ! Interpellé sur ce revirement soudain et injustifié, le Président Fabre évoque des arguments de dernière minute présentés par le groupe financier porteur du projet...sans préciser lesquels et laissant à chacun le soin d'imaginer ce qui a pu être mis dans la balance.

ECUSSON PLUS : Tout Montpellier connaît et apprécie cette association qui fédère les groupements de centre ville animant la vie commerciale. Mais récemment notre grand démocrate est venu rencontrer la Présidente élue de cette association pour lui demander...de démissionner !

Motif : « ne crie pas au génie pour apprécier l'action de la C.C.I. en faveur du centre ville ». Et de rappeler que le protocole Centre Ville/Odyseum qui devait organiser les compensations pour le centre ville est non seulement encore stérile trois ans après sa mise en place, mais que son comité de pilotage vient d'intégrer E. DEMON qui représente les intérêts d'Odyseum ! D'autant moins rassurant que parallèlement la nouvelle C.C.I. a « oublié » de solliciter la ville quant à la subvention annuelle qui permet à ECUSSON PLUS de jouer son rôle. Préméditation ?

LE MEDEF DANS LE BESOIN : la C.C.I. sait encourager sa famille méritante et impécunieuse. Malgré un avis d'alerte de la Chambre Régionale des Comptes sur un conflit d'intérêt évident, la C.C.I. a renouvelé en 2007 une subvention de 32.000€ au MEDEF local.

Les ressortissants qui financent la C.C.I. de leurs deniers sont certainement ravis d'apporter leur soutien à un syndicat auxquels ils n'adhèrent pas !

BUDGET EN EQUILIBRE ? La presse a pu évoquer « les caisses vides » de la C.C.I. et le Préfet maintient que la situation s'améliore...Mais le M.P.R. faute de réponses à ses questions, s'interroge encore sur le budget exécuté 2007 présenté à la dernière A.G. à travers quelques exemples :

- 1.100.000 € de créance inscrite pour prêts aux personnel de la C.C.I. et aux étudiants ; mais pas de réponse quant aux conditions de remboursement...

- 1.000.000 € de créance inscrite pour clients douteux, sans explications sur l'identité de ces clients et les chances de recouvrer la créance...

- 1.726.000 € de régularisation d'impôt à recouvrer ; mais là aussi pas d'explication sur ce qui apparaît être une hypothèse hardie !

- 2.100.000 € d'emprunt pour un programme d'investissement sur l'aéroport, dont la C.C.I. abandonnera la gestion en 2009.

- 1.285.000 € d'emprunt pour couvrir un arriéré non provisionné de cotisations aux caisses de retraites des salariés de la C.C.I.

En dépit de ces points et d'autres, aucun plan d'assainissement n'est présenté malgré les demandes des élus du M.P.R. peu habitués à gérer leurs propres entreprises sur de telles conceptions comptables !

SUP DE CO : Cette école de commerce est le fleuron de la C.C.I. ; mais est aussi, une des raisons pour laquelle des élus de la C.C.I. ont cru devoir démissionner en 2007, ne supportant plus – entre autres et malgré leurs avis réitérés – que SUP DE CO et ses étudiants soient ponctionnés pour couvrir les frais des services généraux de la chambre...

...Et miracle, dans le budget exécuté 2007, le pôle formation de SUP DE CO présente un excédent budgétaire de 750.000 € contre un déficit de – 1.700.000 € en 2006 ! Ceci à logique comptable inchangée. Peur du contrôle des comptes ou effet de la tutelle préfectorale ? Il aurait été plus sage que nous soyons entendus avant, afin que les frais de scolarité perçus soient utilisés conformément à leur objet et non détournés.

BENEVOLAT INTERESSE :

Dans les débats budgétaires de la CCI, la coalition MEDEF/CGPME/UPA est sortie une seule fois de son silence...pour introduire et voter une indemnité de mandat de 32.000 € annuels à son Président. Jusqu'à cette innovation – inexistante dans les autres C.C.I. – le Président assurait bénévolement son mandat mais bénéficiait déjà d'un véhicule de fonction, d'une carte carburant et d'une carte bancaire pour couvrir ses frais.

Dans le flou des comptes de la C.C.I. frisant la mise sous tutelle, cette indemnité supplémentaire est incompréhensible et conduit à penser qu'il faudrait éviter à l'avenir d'élire un Président dans le besoin.

FACE HERAULT : Sans remettre en cause tout l'intérêt de cette association qui lutte utilement contre la discrimination en entreprises, et à laquelle nombre de membres du M.P.R. adhèrent. ; nous avons réservé notre vote favorable à un avis de la commission des conflits d'intérêts, sans être suivi par la majorité. Notre réserve de principe tenait au fait que cette association soit présidée par la compagne de Rudy IOVINO...